PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 11

<u>Étaient présents</u>: M. Lionel Faye, Maire - M. Patrick Pérez - Mme Stéphanie Ventura- Fornos - M. Patrick Simon - Mme Sylvie Carlotto, Adjoints – Mme Patricia Simon - Mme Muriel Jouneau - M. Bernard Capdepuy - Mme Florence Giroulle - Mme Marie-Christine Kernevez – Mme Marie-José Pailloux, conseillers.

Pouvoirs de : M. Philippe Francy à M. Lionel Faye Mme Sandrine Gayet à M. Patrick Pérez Mme Brigitte Lodolini à Mme Marie-José Pailloux

<u>Absents excusés</u>: M. Philippe Cretois - Mme Corinne Castaing - M. Xavier Granger - M. Michel Audibert - M. Pierre Sella

<u>Secrétaire de séance</u>: Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil Municipal a désigné Mme Florence GIROULLE, secrétaire de séance.

* * *

Ordre du Jour

Décisions du Maire

Délibérations prises :

Budget de la commune

- 1. N°04/2019 Approbation du compte de gestion 2018 : voté à l'unanimité
- 2. N°05/2019 Approbation du compte administratif 2018 : voté à l'unanimité
- 3. N°06/2019 Affectation du résultat 2018 : voté à l'unanimité
- 4. N°07/2019 Vote des taux d'imposition 2019 inchangés : voté à l'unanimité
- 5. N°08/2019 Vote du budget primitif 2019 : voté à l'unanimité

Budget annexe Transports Scolaires

- 6. N°09/2019 Approbation du compte de gestion 2018 : voté à l'unanimité
- 7. N°10/2019 Approbation du compte administratif 2018 : voté à l'unanimité
- 8. N°11/2019 Affectation du résultat 2018 : voté à l'unanimité
- 9. N°12/2019 Vote du budget primitif 2019 : voté à l'unanimité
- 10. N°13/2019 Remboursement d'un achat de livres pour la bibliothèque : vote à l'unanimité

Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°31/2014 du Conseil municipal de Quinsac en date du 05 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

N°	Objet	Entreprise /Organisme/ Collectivité	Montant (TTC)
1	Demande de DETR pour l'aménagement du bourg	ETAT	148 386€
2	Signature d'un devis – Elagage arbres	Arbor et Home	8 220€

<u>DÉLIBÉRATION 1 PORTANT LE N°04/2019</u> COMPTE DE GESTION 2018 DE MME LAURE CLATOT, RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur les comptabilités des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 est adopté.

<u>DÉLIBÉRATION 2 PORTANT LE N°05/2019</u> <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le compte administratif 2018 qu'il a dressé,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 ;

Considérant les résultats des différentes sections :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL BUDGET			
Fonctionnement (sf 002)	1 177 923.88	1 277 573.59	+ 99 649.71
Investissement (sf 001)	309 312.21	256 563.23	- 52 748.98
002 Résultat de fonct. reporté N-1		238 960.76	+ 238 960.76
001 Solde d'inv. N-1	114 677.64		- 114 677.64
Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	1 177 923.88	1 516 534.35	+ 338 610.47
Investissement	423 989.85	256 563.23	- 167 426.62

Considérant les restes à réaliser et les recettes à encaisser :

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Investissement	10 766.56	18 617.72	+ 7 851.16

M. Bernard CAPDEPUY, est élu président en remplacement de M. le Maire qui quitte la séance, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. Bernard CAPDEPUY,

le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2018.

<u>DÉLIBÉRATION 3 PORTANT LE N°06/2019</u> AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Décide, à l'unanimité,

de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

1- Résultat de l'exercice Excédent Déficit + 99 649.71€

2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA) Excédent Déficit + 308 305.88€

Part affectée à l'investissement - 69 345.12€

3- Résultat de clôture à affecter Excédent + 338 610.47€

Déficit

Besoin réel de financement de la section investissement

1- Résultat de la section investissement de l'exercice Excédent

- 52 748.98€ Déficit

2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA) Excédent

Déficit - 114 677.64€

3- Résultat comptable cumulé R 001 Excédent

> D 001 Déficit - 167 426.62€

4- Dépenses d'investissement engagées non mandatées 10 766.56€

5- Recettes d'investissement restant à réaliser 18 617.72€

6- Soldes des restes à réaliser 7 851.16€

(B) Besoin (-) réel de financement D001

- 159 575.46€

Excédent (+) réel de financement

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068): - 159 575.46€

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068): - 159 575.46€

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002) : 179 035.01€

Total: 338 610.47€

Résultat déficitaire en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution
	179 035.01	167 426.62	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 159 575.46

DÉLIBÉRATION 4 PORTANT LE N°07/2019

TAUX D'IMPOSITION 2019

M. le Maire explique que les taux des impôts directs locaux resteront inchangés par rapport à ceux de 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Considérant le produit fiscal attendu pour équilibrer le budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 à :

Taxe habitation: 10,57 %

Foncier bâti : 17,55 % Pour un produit fiscal attendu de 777 837€.

Foncier non bâti : 48,26 %

DÉLIBÉRATION 5 BUDGET 2019

M. le Maire présente le projet de budget 2019 :

Il rappelle la situation générale de la commune ainsi que les projets pour 2019 :

- Le début du réaménagement de la Place Aristide BRIAND et de la rue Gabriel MASSIAS, réaménagement financé par la vente du terrain des HUGONS ;
- Au niveau de l'école, le changement des huisseries du restaurant scolaire,
- Au presbytère, le changement des volets,
- A l'accueil périscolaire, le changement des volets (CDC),
- Un budget prévisionnel de 400 000€ consacré aux travaux de voirie,
- Achat d'un nouveau camion benne,
- Achat d'un minibus,
- Nouveau columbarium.
- Création d'une aire de jeux enfants/adultes,
- Etude d'un nouveau plan de circulation,
- Sondage du Calvaire

D'autre part il propose le maintien des taux de fiscalité locale.

DÉLIBÉRATION 5 PORTANT LE N°08/2019

M. le Maire présente le projet de budget 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
٧	Crédits votés	1 518 795.01	1 339 760.00
0			
Т			
E			
R	Restes à réaliser N-1		
E			
Р	Dágultat rangrá N 1		179 035.01
0	Résultat reporté N-1		179 035.01
R			
Т			
S			
TOTA	AL SECTION FONCTIONNEMENT	1 518 795.01	1 518 795.01

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	1 763 261.60	1 922 837.06
R E P	Restes à réaliser N-1	10 766.56	18 617.72
O R T S	Solde d'exécution reporté N-1	167 426.62	
TOTA	AL SECTION INVESTISSEMENT	1 941 454.78	1 941 454.78

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2019.

<u>DÉLIBÉRATION 6 PORTANT LE N°09/2019</u> COMPTE DE GESTION 2018 DU TRANSPORT SCOLAIRE DE MME LAURE CLATOT, RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur les comptabilités des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget du Transport scolaire dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 est adopté.

DÉLIBÉRATION 7 PORTANT LE N°10/2019

TRANSPORT SCOLAIRE: COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, sur le compte administratif 2018 du Transport Scolaire, qu'il a dressé,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 ;

Considérant les résultats des différentes sections :

	Mandat émis	Titre émis	Résultat
Section exploitation	28 015.96	50 104.79	+ 22 088.83
Section investissement	0	8 469.80	+ 8 469.80

Résultat d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	- 21 120.56	+ 22 088.83	+ 968.27
Investissement	+ 21 278.20	+ 8 469.80	+ 29 748.00

M. Bernard CAPDEPUY est élu président en remplacement de M. le Maire qui doit quitter la séance, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. Bernard CAPDEPUY

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2018 du Transport Scolaire

DÉLIBÉRATION 8 PORTANT LE N°11/2019

<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES</u> AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Transport Scolaire de l'exercice 2018,

Décide à l'unanimité,

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter 4- Résultat de l'exercice Excédent Déficit + 22 088.83€ 5- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA) Excédent Déficit - 21 120.56 € 6- Part affectée à l'investissement 0€ 7- Résultat de clôture à affecter Excédent Déficit + 968.27€

Besoin réel de financement de la section investissement

7- Résultat de la section investissement

Excédent Déficit

+ 8 469.80 €

8- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA) Excédent + 21 278.20€ Déficit

9- Résultat comptable cumulé R 001 Excédent + 29 748.00€
D 001 Déficit

- 10- Dépenses d'investissement engagées non mandatées
- 11- Recettes d'investissement restant à réaliser
- 12- Soldes des restes à réaliser

(B) Besoin (-) réel de financement D001 0€ Excédent (+) réel de financement + **29 748.00**€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068):

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du Budget N +1) :

Total: + 968.27€

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 968.27€	D001 : solde d'exécution n-1	R001 : solde d'exécution n-1 29 748.00€ R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

DÉLIBÉRATION 9 PORTANT LE N°12/2019

TRANSPORT SCOLAIRE - BUDGET 2019

M. le Maire présente le projet de budget 2019 pour le Transport Scolaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	25 609.68 €	24 641.41€
R E P	Restes à réaliser N-1		
O R T S	Résultat reporté N-1		968.27€
TOTA	L SECTION FONCTIONNEMENT	25 609.68€	25 609.68€

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
٧	Crédits votés	36 000.00€	6 252.00€
0			
Т			
Е			
R	Restes à réaliser N-1		
E			
Р			22 742 225
0	Solde d'exécution reporté N-1		29 748.00€
R			
Т			
S			
TOTA	L SECTION INVESTISSEMENT	36 000.00€	36 000.00€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du Transport Scolaire 2019.

<u>DÉLIBÉRATION 10 PORTANT LE N°13/2019</u> <u>REMBOURSEMENT D'UN ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE</u>

M. Bernard CAPDEPUY, conseiller municipal et vice-président de la commission Vie Culturelle, a procédé à une avance de paiement pour l'achat de quatre livres lors de la représentation théâtrale de la pièce «L'appeau du désir», le 10 février dernier, pour laquelle l'auteur, Gérard LEVOYER, s'était déplacé pour échanger avec le public et proposer son ouvrage à la vente au prix de 10,50€.

Ces livres seront destinés à l'usage de la bibliothèque.

M. Bernard CAPDEPUY demande le remboursement de la facture qui se monte à 42€.

Il ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de rembourser la somme de 42 € à M. Bernard CAPDEPUY.

Questions diverses

- Organisation du Grand débat : peu de monde mais beaucoup d'élus. Le compte rendu du médiateur est lu par M. le Maire.
- Enquête publique Château Lestange du 3 avril au 2 mai avec 3 permanences du Commissaire enquêteur : le 3 avril au matin, le 19 avril après-midi, le 2 mai après- midi.
- Festival de théâtre Quinsac en scène : M. Bernard CAPDEPUY fait part au Conseil du succès du festival qui a accueilli un public fidèle et nombreux.
- Quatuor Voce : le concert aura lieu le 2 juin prochain avec deux groupes d'élèves de quatuor du conservatoire de Bordeaux en ouverture.
- Jazz 360 : M. Bernard CAPDEPUY précise que le Festival Jazz 360 aura lieu du mercredi 5 juin au lundi 10 juin 2019, sur les communes de Saint Caprais de Bordeaux, Langoiran, Cénac, Camblanes et Meynac, Latresne, Quinsac. A Quinsac ce concert aura lieu le dimanche 9 juin avec à 8h45, la randonnée jazz 360 de Cénac à Quinsac, à 11h la carte blanche donnée aux Ateliers du conservatoire de Bordeaux et à 13h30, le concert Scènes d'été avec le groupe The Protolites.
- Devenir du site de l'ancienne maison de retraite : Mme Marie-Josée PAILLOUX demande si la mairie dispose d'informations particulières sur l'avenir du site du Clos du Lord ; M. le Maire lui répond que le parc sera pour partie transformé en lotissement et les bâtiments existants en résidence hôtelière.
- Moustique tigre : Mme Marie-Christine KERNEVEZ propose qu'un article sur le moustique tigre et sur les mesures préventives à prendre pour en limiter la prolifération, soit réalisé sur le prochain bulletin municipal.
- Plan Paysage : Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS évoque le travail de la Communauté de communes autour du Plan Paysage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h05.